



Procès-Verbal du conseil municipal du mardi 24 juin 2025

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Angélique Fanget, Frédéric Finand, Yvon Blondon, Brigitte Clutier, Didier Faye, Pierre-Marie Roche, Françoise Berthois, Elsa Mélé

Absents : Stéphane Goncalves, Sébastien Brasy, Pascale Parmentier, Jonathan Vallet (pouvoir à Claude Lhermet), Isabelle Joyet (pouvoir à Yvon Blondon), Nathalie Chanaux

Le conseil est ouvert à 20h30.

Secrétaire de séance : Brigitte Clutier

Approbation du PV du conseil municipal du 13 mai 2025 : Frédéric Finand demande que soit précisée la raison de l'abstention de Pierre-Marie Roche pour le vote du point n°1 de l'ordre du jour : délibération pour contracter un prêt au Crédit Mutuel. Le PV sera corrigé en précisant que Pierre-Marie Roche est sociétaire au Crédit Mutuel.

1. Délibération sur une cession de délaissé de voirie du chemin de M. Georges Monan.

A la demande du notaire de M. Monan, il y a nécessité de régulariser le déplacement du chemin rural qui autrefois longeait les bâtiments et désormais marque une courbe de quelques mètres pour les éviter.

Vote : adopté à l'unanimité

2. Mise en œuvre de la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Une délibération a déjà été prise en 2023 pour adhérer avec la communauté de commune à l'achat mutualisé d'un logiciel adapté. Ce logiciel est utilisé pour la télétransmission de toutes les délibérations et actes. La délibération valide la mise en œuvre et la signature de la convention nécessaire avec la Préfecture de l'Isère.

Vote : adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention par Claire patch pour l'association de danse rattachée à la Plaine Entente

Le club devait être représenté par une équipe qui partait au USA au championnat du monde de hiphop. En réalité, il s'agit d'une seule personne, coach au club, qui fait partie d'une équipe lyonnaise de cette spécialité dont elle est championne de phrase. Le débat porte sur une subvention pour un seul individu.

Vote : Pour : 2 - Contre : 8 - Abstention : 1. La demande est rejetée.

4. Questions diverses :

- L'architecte du service du patrimoine de l'Isère est venue visiter l'Eglise en vue d'éventuels travaux. Comme suite à cette visite, une proposition d'étude complète avec chronologie selon l'urgence ou non des travaux est proposée par les services départementaux pour un montant de 11 000 € HT. Ce devis sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.



- L'agenda des prochains conseils municipaux et des réunions de travail va être envoyé.
- Frédéric Finand demande des nouvelles de la société ATC, constructeur de l'antenne téléphonique. La convention a été régularisée. La présentation devrait être faite lors d'un prochain conseil. Les travaux devraient être faits en fin d'année. Une autre société s'est présentée en Mairie et a été reçue pour expliquer que le mat en projet pourra abriter plusieurs opérateurs et qu'il n'y a pas nécessité d'une autre antenne.

Le Conseil municipal est levé à 21h 15.

Le Maire

Claude LHERMET

La secrétaire

Brigitte CLUTIER